



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</b></p> <p><b>Sous-direction des Politiques de Formation et d'Education</b></p> <p>Bureau des examens et des certifications</p> <p>1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07SP</p> <p>Claudine LEVY : 01 49 55 52 79</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDPOFE/N2007-2152</b></p> <p><b>Date: 24 décembre 2007</b></p>
--	---

Date de mise en application : immédiate pour  
La session d'examen de 2009  
Annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à  
Mesdames et Messieurs les Directeurs  
régionaux de l'agriculture et de la forêt

**Objet :** Définition des épreuves terminales ET2, ET3, D et E et des épreuves en CCF D et E spécifiques au BTSA option « Services en espace rural ».

**Bases juridiques :** arrêté du 9 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option Services en espace rural.

**Mots-clés :** BTSA Services en milieu rural, épreuves terminales, épreuves en CCF

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration centrale</li> <li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li> <li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li> <li>- Inspection générale de l'agriculture</li> <li>- Hauts-commissariats de la république des TOM</li> <li>- Conseil général de génie rural des eaux et forêts</li> <li>- Inspection de l'enseignement agricole</li> <li>- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</li> <li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li> <li>- fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li> </ul>

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves spécifiques à l'option renouvelée « SERVICES EN ESPACE RURAL » du BTSA en application de l'arrêté du 9 juillet 2007. Elle annule et remplace la note de service DGER/POFEGTP/N99/N°2032 du 16 mars 1999. Elle comporte, en annexes, deux grilles d'évaluation.

Les épreuves concernées sont les suivantes :

#### **Epreuves du 1<sup>er</sup> groupe :**

- épreuve terminale n° 2 (ET2) : étude de cas - coefficient 7
- épreuve terminale n°3 (ET3) : soutenance du rapport de stage » - coefficient 8

#### **Epreuves du 2<sup>ème</sup> groupe :**

- épreuve D : sciences économiques, sociales et de gestion - coefficient 3.
- épreuve E : épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI) - coefficient 8

Les présentes dispositions sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2007 pour la session d'examen 2009 du BTSA « Services en espace rural ».

### **Epreuves du 1<sup>er</sup> groupe**

#### **Epreuve terminale n° 2 (ET2) : étude de cas coefficient 7**

##### **Objectif de l'épreuve**

A partir d'une situation concrète construite à l'aide de données réelles simplifiées (économiques, commerciales, sociales, historiques, géographiques, politiques, culturelles, juridiques,...) le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation proposée, d'élaborer, d'explicitier et de justifier un projet dans le champ des services en espace rural.

Il doit montrer également sa capacité à prendre du recul et à exercer son esprit critique.

Cette épreuve s'appuie sur les enseignements des modules M51, M52, M53, M54, M55, M56, M57 et M58.

##### **Nature de l'épreuve**

Il s'agit d'une épreuve écrite avec documents d'une durée de 4 heures (y compris le temps de lecture).

##### **Evaluation de l'épreuve**

Elle est assurée par deux enseignants choisis parmi les trois disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion, d'histoire - géographie et d'éducation socioculturelle. Les binômes de correction sont constitués lors des ateliers de correction.

## **Epreuve terminale n°3 (ET3) : soutenance du rapport de stage coefficient 8**

Le stage peut se dérouler dans toute structure (collectivité, association, entreprise ...) qui intervient dans les champs d'activités suivants (cf. référentiel professionnel) :

- activités de services aux exploitations agricoles et aux entreprises rurales,
- activités de services relatifs à l'animation et au développement dans des territoires ruraux,
- activités de services aux usagers en espace rural.

### **Objectif de l'épreuve**

L'épreuve doit évaluer les capacités du candidat à :

- présenter dans le cadre d'un projet conduit par une organisation la mission qui lui a été confiée, et justifier son action,
- évaluer les résultats obtenus et les compétences mobilisées à l'occasion de deux ou trois situations professionnelles vécues au cours du stage

### **Nature de l'épreuve**

L'épreuve comporte deux phases : la rédaction d'un rapport écrit et une soutenance orale. Cette soutenance ne doit pas être une redite de l'écrit.

### **Déroulement de l'épreuve**

#### *Le rapport écrit*

Le rapport de stage est une production écrite et personnelle qui ne saurait se limiter à une simple compilation de documents. Il est relatif à la structure, lieu du stage et au travail réalisé par le candidat pendant cette période.

Le rapport, dans son contenu, doit permettre au candidat de présenter, dans le cadre d'un projet conduit par une organisation, la mission qui lui a été confiée, et justifier son action.

Les qualités d'expression écrite, de structuration et de présentation du rapport sont prises en compte.

Le rapport ne doit pas dépasser 30 pages dactylographiées, et doit comprendre un résumé d'une page, un sommaire et une bibliographie.

Il est possible d'y adjoindre, si nécessaire, 10 pages d'annexes au maximum.

#### *La soutenance orale*

La soutenance orale doit permettre au candidat d'«évaluer les résultats obtenus et les compétences mobilisées dans le cadre de deux ou trois situations professionnelles vécues au cours du stage».

Le candidat présente deux ou trois situations professionnelles vécues au cours du stage. Ces situations professionnelles doivent correspondre à celles énoncées dans le référentiel professionnel (SPR).

Il expose les problèmes rencontrés, la manière dont il les a résolus, et développe une réflexion en termes de compétences acquises.

La soutenance doit permettre de faire valoir des qualités d'analyse, d'esprit critique et d'argumentation.

Les qualités d'expression orale et de communication sont prises en compte.

L'épreuve ne peut dépasser 45 minutes : 15 minutes d'exposé maximum et 30 minutes d'entretien maximum.

## **Evaluation de l'épreuve**

L'évaluation est assurée par un enseignant choisi parmi les 3 disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion (SESG), Histoire - géographie, Education socioculturelle (ESC). Le rapport écrit est corrigé par ce même enseignant.

Un professionnel peut être associé au jury.

L'évaluation de cette épreuve se fait conformément à la grille nationale fournie en annexe.

### **Epreuves du 2<sup>ème</sup> groupe :**

#### **Epreuve D : sciences économiques, sociales et de gestion coefficient 3.**

##### **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités définies dans les modules M21 et M57.

##### 1. Pour les candidats hors CCF

###### **Nature de l'épreuve**

Il s'agit d'une épreuve orale, organisée à partir d'une question tirée au sort par le candidat dans une série préparée par le jury.

L'épreuve dure au maximum 1 heure 30 minutes et comprend :

- une préparation de 60 minutes maximum du candidat,
- un entretien de 30 minutes maximum.

###### **Evaluation de l'épreuve**

Elle est effectuée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion intervenant dans les modules concernés.

##### 2. Pour les candidats en CCF

Le module M21 est évalué par le biais d'un CCF, de coefficient 1. Il s'agit d'une épreuve écrite de trois heures, donnant lieu à un développement structuré.

Le module M57 est évalué par deux CCF, de coefficient 1 chacun : il s'agit d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique et orale.

#### **Epreuve E : épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI) coefficient 8**

##### **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités développées dans le cadre des modules M51, M52, M53, M54, M55, M56 et M58.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier plus particulièrement la capacité du candidat à mettre en oeuvre ses savoirs, savoir-être, savoir-faire dans une situation professionnelle relative au moins à l'un des trois champs du référentiel.

## 1. Pour les candidats hors CCF

### **Nature de l'épreuve**

Il s'agit d'une épreuve orale et pratique, individuelle.

A partir d'une situation professionnelle (objectif et données fournies par le jury) le candidat sera amené à mobiliser ses connaissances pour réaliser une analyse de la situation et faire des propositions.

L'entretien avec le jury porte, dans un premier temps, sur l'exposé du candidat, pour être élargi ensuite aux capacités relatives à l'ensemble des modules supports de l'épreuve.

La durée totale de cette épreuve est de 2 h 30 minutes maximum. Deux heures sont consacrées par le candidat à la préparation de l'épreuve. A l'issue de cette préparation, le candidat fait un exposé de 10 minutes maximum et répond aux questions du jury pendant 20 minutes maximum.

### **Evaluation de l'épreuve**

Les deux examinateurs convoqués pour cette épreuve enseignent dans deux disciplines différentes choisies parmi les suivantes : Sciences économiques , sociales et de gestion et Histoire-géographie ou Education socioculturelle. Cette évaluation est conduite à l'aide d'une grille nationale critériée fournie en annexe.

## 2. Pour les candidats en CCF

L'épreuve E est composée de 7 CCF répartis comme suit :

Module M51 : un ou deux CCF pour un coefficient total de 1.

Module M52 : un ou deux CCF pour un coefficient total de 1.

Module M53 : un ou deux CCF (pratique-écrit ou pratique-oral, pour un coefficient total de 1.

Modules M54 et M55 : un CCF, pratique et écrit ou pratique et oral, coefficient 1,5

(voir cadrage de la mise en œuvre des modules M54 et M55 ci-après).

Module M56 : un ou deux CCF pour un coefficient total de 1

Module M58 : un ou deux CCF pour un coefficient total de 1.

EPI : un CCF coefficient 1,5.

L'épreuve de l'EPI pour les candidats en CCF est l'occasion pour l'équipe pédagogique de proposer une mise en situation concrète, sur le terrain. Ce peut-être également l'occasion de travailler sur celui des trois champs non abordés au cours des modules M54 et M55. L'évaluation peut se faire à partir de la grille critériée fournie en annexe.

### **Cadrage de la mise en œuvre du module M55 et de l'évaluation certificative des modules M54 et M55.**

#### **Mise en œuvre du module M55**

Il est important qu'au cours de leur formation , les étudiants soient amenés à participer, au moins une fois, à l'ensemble des phases d'un projet. Les trois phases de la méthodologie de projet sont donc obligatoirement mises en œuvre : conception, réalisation, évaluation. Cela implique de choisir un commanditaire qui propose une mission allant le plus loin possible dans la mise en place du service envisagé.

Cependant, la réalisation concrète du projet peut être hypothéquée par certaines contraintes : des budgets prévus mais non votés, des délais trop longs pour l'octroi effectif de subventions, un recours obligatoire à des prestataires extérieurs ...

Dans tous les cas, pour ne pas se limiter à une simple étude de faisabilité, une véritable mise en situation professionnelle est exigée :

- mise en place d'un comité de pilotage, rencontres et bilans réguliers avec le porteur de projet,
- présentation des résultats du travail au commanditaire,
- élaboration d'un budget prévisionnel et d'un dossier de demande de subventions,
- identification et planification des actions qui restent à mener,
- conception du plan et des supports de communication pour le projet,
- élaboration des outils d'évaluation du projet et de sa démarche.

### **Evaluation certificative des modules M54 et M55**

Les modules M54 et M55 sont évalués simultanément. En effet, les capacités acquises dans le cadre du module M54 sont transférées à l'occasion de la mise en œuvre du module M55.

L'évaluation certificative porte

- pour 50 % sur le travail de groupe dans la conception et la mise en œuvre d'un projet de service en espace rural
- et pour 50 % sur les capacités individuelles dans le cadre d'une restitution orale ou écrite en temps limité et dans l'implication dans le travail de groupe.

L'enseignant responsable du projet en contrôle le déroulement par l'intermédiaire d'un carnet de bord et d'entretiens.

L'évaluation devra intégrer obligatoirement les critères suivants :

- travail du groupe
  - qualité de la conception du projet : cohérence, pertinence et prise en compte du diagnostic, présence des éléments financiers.
  - rigueur de la mise en œuvre : programmation, gestion du temps, adaptabilité, prise en compte des aspects relationnels, pertinence du plan et des supports de communication.
  - évaluation du projet : élaboration d'outils d'évaluation, degré de satisfaction du commanditaire.
- capacités individuelles
  - restitution individuelle orale ou écrite en temps limité :
    - pertinence de l'analyse du projet conduit, (M55)
    - maîtrise de la méthodologie de projet (M54).
  - implication du candidat dans le travail du groupe

L'adjointe au Chargé de la sous-direction  
des politiques de formation et d'éducation

Sophie PALIN

## GRILLE D'ÉVALUATION

Epreuve terminale n°3 (ET3) : soutenance du rapport de stage  
coefficient 8

**SESSION :**

**NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :**

<b>Partie 1 : Evaluation du rapport écrit</b>	<b>Observations</b>	<b>note</b>
C1 = Capacité à analyser la mission réalisée dans les contextes du projet et de l'organisation.		/4
C2 = Capacité à présenter et analyser son action (stratégies, démarches, outils).		/3
C3 = Capacité à construire un rapport clair, structuré et convenablement rédigé.		/1
<b>Total pour la partie écrite</b>		<b>/8</b>
<b>Partie 2 : Evaluation de l'oral</b>		
C4 = Capacité à communiquer dans le cadre d'un exposé oral, de manière concise et efficace.		/2
C5 = Capacité à choisir, à analyser deux ou trois situations professionnelles vécues, et à les mettre en lien avec les SPR.		/3
C6 = Capacité à évaluer les résultats de son action en identifiant les compétences mobilisées.		/3
C7 Capacité à dialoguer et argumenter avec le jury à partir des situations professionnelles vécues.		/4
<b>Total pour la partie orale</b>		<b>/12</b>
<b>Note finale en points entiers</b>		<b>/20</b>

Appréciation générale (obligatoire)

Signatures :

## GRILLE D'EVALUATION

Epreuve E : épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI)  
coefficient 8

**SESSION :**

**NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :**

CAPACITES		CRITERES	Barème	NOTE
1. Apporter une réponse ou solution au sujet proposé	<ul style="list-style-type: none"><li>- traiter les informations</li><li>- proposer des solutions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- utilisation de l'ensemble des informations</li><li>- compréhension des données</li><li>- hiérarchisation des informations</li><li>- pertinence des solutions proposées</li><li>- cohérence des propositions</li></ul>	<p>3</p> <p>3</p>	<p>/6</p>
2. Construire une argumentation et débattre avec le jury	<ul style="list-style-type: none"><li>- mobiliser ses connaissances</li><li>- argumenter</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- maîtrise des savoirs, savoir-faire et attitudes relatifs aux modules concernés</li><li>- richesse, pertinence et efficacité des arguments</li></ul>	<p>7</p> <p>4</p>	<p>/11</p>
3. Faire valoir ses qualités d'expression orale	<ul style="list-style-type: none"><li>- s'exprimer efficacement dans le cadre d'un exposé oral</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- gestion du temps</li><li>- aisance, clarté du propos, adaptation au jury</li></ul>	<p>3</p>	<p>/3</p>
		<b>TOTAL</b> en points entiers		<b>/20</b>

Appréciation générale (obligatoire)

Signatures :